

*king* y est incorporé avec comme commentaire le 傳 *tchouan* de K'ong Ngan-kouo et comme sous-commentaire le *tcheng-yi* de K'ong Ying-ta.

Telle est l'histoire du *Chou king* selon l'école traditionaliste. Elle prête cependant aux plus graves objections.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le grand écrivain Tchou Hi, frappé des désaccords profonds qui existaient entre l'œuvre présentée par Mei Tsö et ce que les sources plus anciennes faisaient connaître de la recension de K'ong Ngan-kouo, mettait en doute la sincérité de Mei Tsö<sup>1</sup>. Il fut suivi dans cette voie, vers l'an 1300, par un écrivain d'esprit très indépendant, 吳澄 Wou Tch'eng<sup>2</sup>. Plus récemment, 梅鷺 Mei Tsou, dans son 尚書考異 *Chang chou k'ao yi*<sup>3</sup>, 朱彝尊 *Tchou yi-tsouen*, dans son 經義考 *King yi k'ao*<sup>4</sup>, 閻若璩 Yen yo-k'iu, dans son 尚書古文疏證 *Chang chou kou wen chou tcheng*<sup>5</sup>, 惠棟 Houei Tong, dans son 古文尚書考 *Kou wen chang chou k'ao*<sup>6</sup>, 江聲 Kiang Cheng, dans son 尚書集注音疏 *Chang chou tsi tchou yin chou*<sup>7</sup>, 段玉裁 Touan Yu-

1. En réalité, le premier à avoir douté de l'authenticité de la recension de Mei Tsö n'est pas Tchou Hi, mais un écrivain d'un quart de siècle plus ancien, 吳棫 Wou Yu (sur lequel cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2357, et surtout le ch. 24 du 宋史翼 *Song che yi* de Lou Sin-yuan), dans son 書稗傳 *Chou pei tchouan*, qui fut connu de Tchou Hi. Tchou Hi avait entrepris, mais n'a pas achevé lui-même, un commentaire sur le *Chou king*; ses opinions sur ce classique nous sont surtout connues par ses entretiens avec ses disciples, recueillis sous le titre de 朱子語錄 *Tchou tseu yu lou*, et par le 書集傳 *Chou tsi tchouan* de son disciple 蔡沈 Ts'ai Tch'en (cf. Legge, *Chin. Class.*, III, 1, Proleg., pp. 35-36, et *Sseu k'ou*, ch. 44, f°s 20-22).

2. Sur Wou Tch'eng, cf. Legge, *Chin. Classics*, III, 1, Proleg., p. 36; Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2316; *Sseu k'ou*..., ch. 42, f°s 1-2. On sait que Wou Tch'eng a écrit également un commentaire de Lao-tseu, très original sinon très sûr, et pour lequel il a modifié les divisions traditionnelles du *Tao tö king*.

3. Mei Tsou passa l'examen de licence en 1513; son *Chang chou k'ao yi* semble avoir été imprimé en 1522 ou peu après. L'ouvrage ne fit pas sensation, et les manuscrits ont d'assez grosses différences de texte et d'arrangement. L'exemplaire incorporé au *Sseu-k'ou-ts'iuan chou* est en 5 ch. (cf. *Sseu k'ou*..., ch. 42, f° 14 v°-15 v°). Un texte un peu différent, en 6 ch., a été édité sous le titre de *Kou wen chang chou k'ao yi* dans le *P'ing tsin kouan ts'ong chou*. Le 尚書疏衍 *Chang chou chou yen* du bibliophile 陳第 Tch'en Ti, des Ming, est en partie une réfutation de Mei Tsou.

4. Sur Tchou Yi-tsouen (1629-1709), cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 453. Son œuvre principale, le *King*

*yi k'ao*, en 300 chap., n'est pas, comme le dit Giles, un commentaire critique des classiques, mais une bibliographie critique des travaux relatifs aux classiques. Legge (*Chin. Classics*, III, 1, Proleg., p. 204) se trompe en disant que l'œuvre fut rédigée sur l'ordre de K'ien-long: Tchou Yi-tsouen était mort avant la naissance de K'ien-long. De son côté, Giles confond le 日下舊聞 *Je hia kieou wen* (et non 日下舊聞考 *Je hia kieou wen ka'o* de 1774, qui est un ouvrage triple du précédent. Il y a plusieurs éditions du *King yi k'ao*).

5. Yen Jo-k'iu vécut de 1636 à 1704; cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2466. Son ouvrage sur le *Chou king* est en 8 ch., mais il y travailla jusqu'à sa mort sans lui donner sa forme définitive, et une partie s'en est perdue. La 1<sup>re</sup> édition de l'ouvrage ne parut, je crois, qu'en 1745. Du vivant même de Yen Jo-k'iu, des exemplaires manuscrits circulaient, et c'est comme réfutation des opinions de Yen Jo-k'iu que 毛奇齡 Mao K'i-ling (1623-1707) publia son 古文尚書冤詞 *Kou wen chang chou yuan ts'eu*, en 8 ch. Legge a pris le parti de Mao K'i-ling contre Yen Jo-k'iu (cf. *Chin. Classics*, III, 1, Proleg., p. 204). L'ouvrage de Yen Jo-k'iu est facilement accessible dans le *Siu houang ts'ing king kiai*.

6. Houei Tong vécut de 1697 à 1758; il est le fils du 惠士奇 Houei Che-ki (1670-1741) qui est mentionné par Giles, *Biogr. Dict.*, n° 879. Le *Kou wen chang chou k'ao*, en 2 ch., est incorporé au *Houang ts'ing king kiai*.

7. Sur Kiang Cheng (1733-1810), cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 338. Son *Chang chou tsi tchou yin chou*, en 12 chapitres et 2 chapitres additionnels, est incorporé au *Houang ts'ing king kiai*. Legge se trompe